

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL - EXERCICE FINANCIER 2020 (2019-14)
RÈGLEMENTS 2019-15, 2019-16, 2019-17 ET 2019-18**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants:

- Règlement 2019-14 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2020;*
- Règlement 2019-15 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2019-16 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2019-17 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2019-18 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont- Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et imposant une cotisation à ses membres*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 10 décembre 2019.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1^{er} janvier 2020** et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 11 décembre 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx